



X Ernée  
Laval RD31

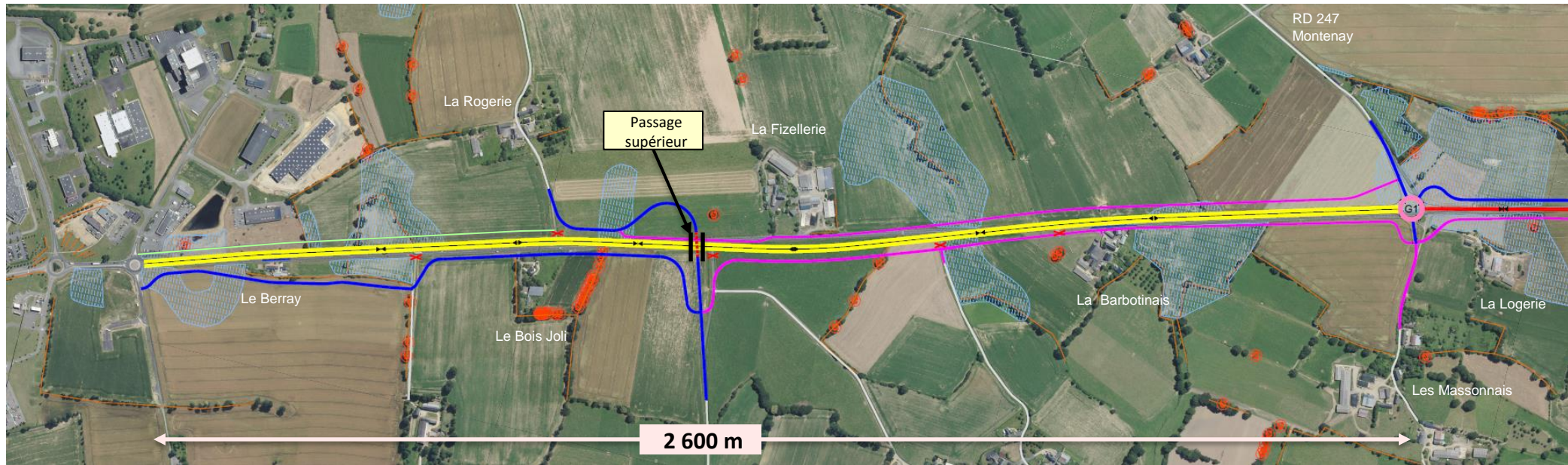


**17 février 2026**  
**RD31 – Chailland/Ernée**  
**Comité de pilotage n° 11**



- 1. Plan de la variante présentée en réunion publique du 2 octobre 2025**
- 2. Points particuliers des adaptations suite réunion publique**
  - 2.1 - Pont « *Fizellerie* »
  - 2.2 - Pont « *Bodinière* »
- 3. Test écluse sous OA échangeur de Chailland**
- 4. Dossier DUP/AEU : La solution retenue**
- 5. Coût**
- 6. Point environnement**
- 7. Point réserves foncières et mesures compensatoires**
- 8. Communication**
- 9. Calendrier**

# 1- Plan de la variante présentée en réunion publique du 2 octobre 2025

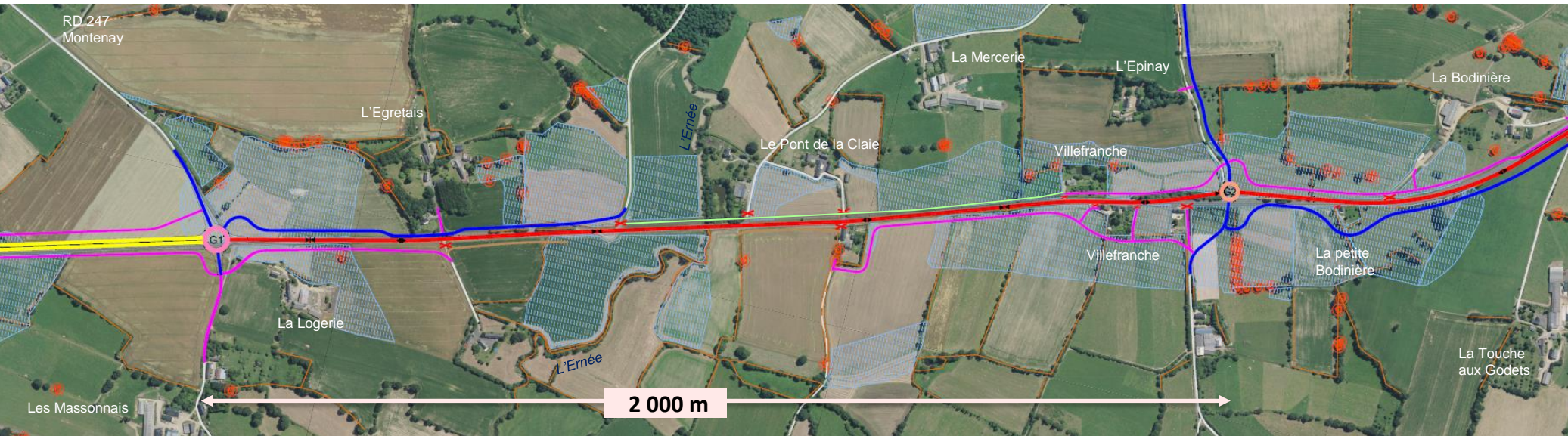


- RD 31 - 2x2 voies
- RD 31 - 2x1 voie
- Voie de desserte 5 m
- Voie de desserte 4 m
- Voie douce
- Passage supérieur

**Besoin foncier des aménagements routiers :  
environ 14 Ha**



# 1- Plan de la variante présentée en réunion publique du 2 octobre 2025

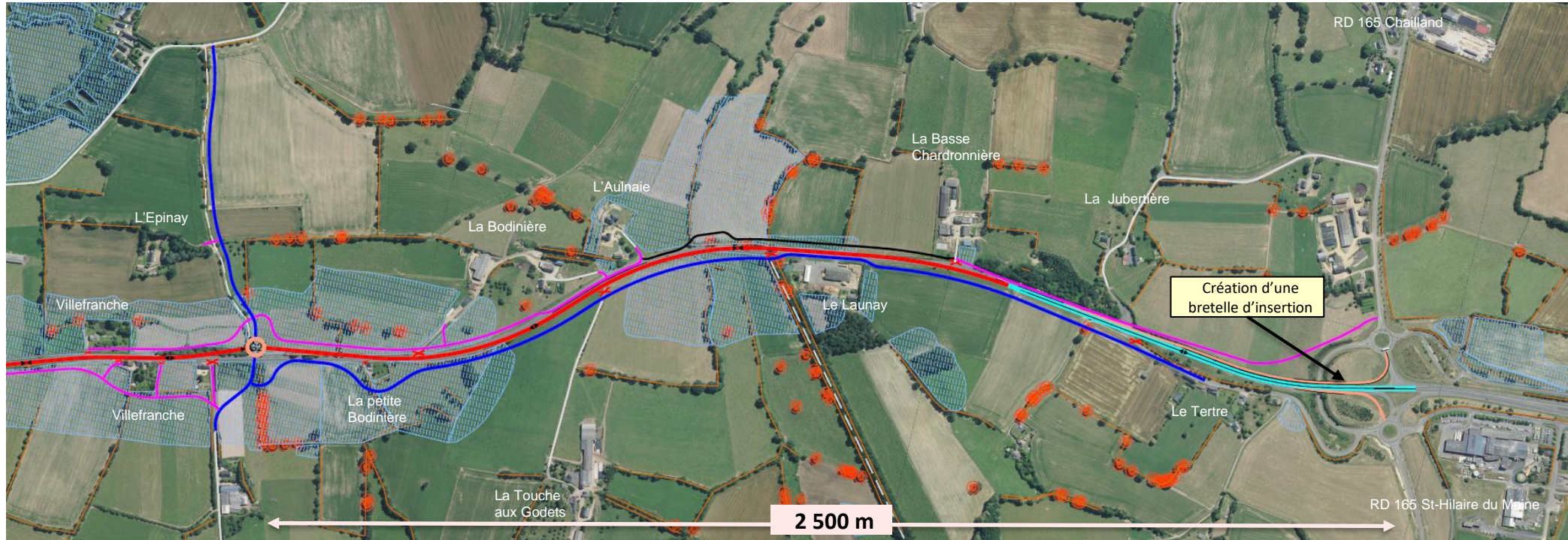


- RD 31 - 2x2 voies
- RD 31 - 2x1 voie
- Voie de desserte 5 m
- Voie de desserte 4 m
- Voie douce

**Besoin foncier des aménagements routiers :  
environ 4,7 Ha**



# 1- Plan de la variante présentée en réunion publique du 2 octobre 2025



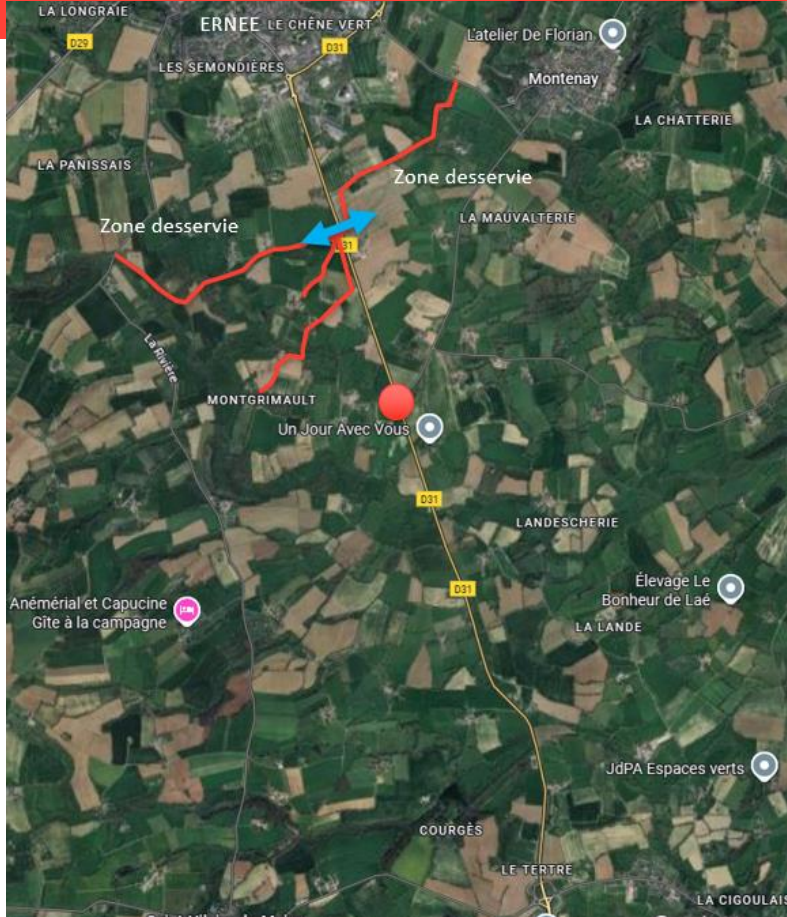
- RD 31 – 2x1 voie
- RD 31 – 2x1 voie avec TPC
- Voie de desserte 5 m
- Voie de desserte 4 m

**Besoin foncier des aménagements routiers :  
environ 9,5 Ha**



# 2- Points particuliers adaptations suite à la réunion publique

## 2.1 - Pont Fizellerie



### « La Fizellerie »



#### Contexte

- Liaison entre 2 voies communales pour la desserte du territoire local.
- Permet le rétablissement d'une transparence entre la route de St-Hilaire du Maine et Monténay.

# 2- Points particuliers adaptations suite à la réunion publique

## 2.1 - Pont Fizellerie

### Demande renouvelée lors de la RP du 02 10 2025

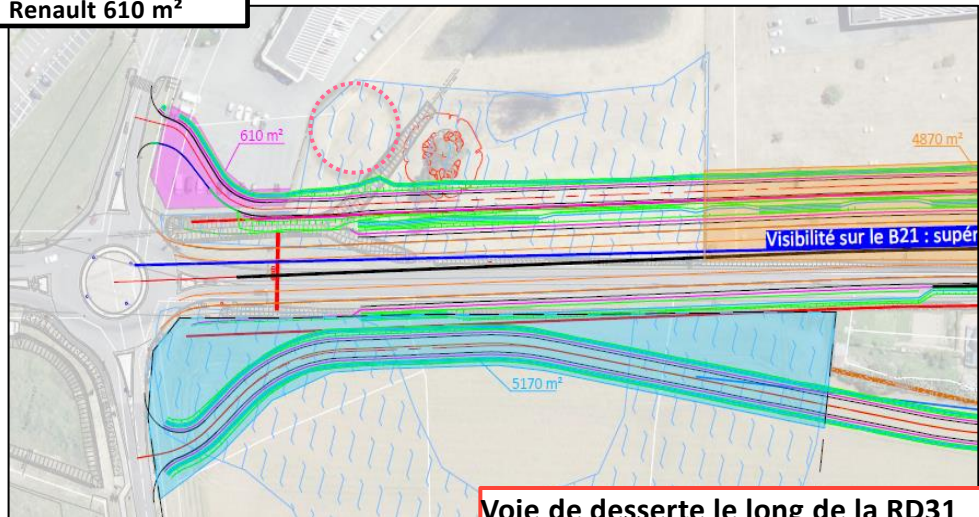
2 octobre 2025  
Réunion publique

M. CHEUX « La Fizellerie » et d'autres participants sont intervenus  
**pas d'ouvrage** au niveau des voies communales - **inutile**

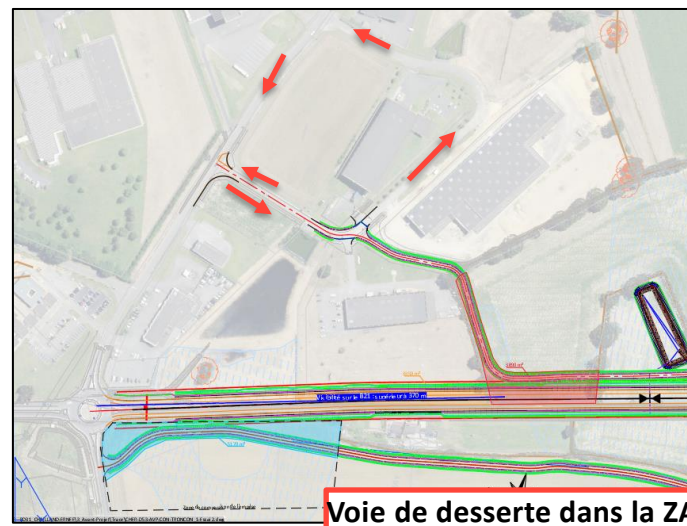
Suite donnée : Etude de 2 familles de scenarios pour la continuité de la desserte vers Ernée  
*en remplacement de l'ouvrage*

#### 1. Raccordement à proximité du Giratoire « Ernée »

Emprise sur garage  
Renault 610 m<sup>2</sup>



#### 2. Raccordement via la voie de desserte de la ZA

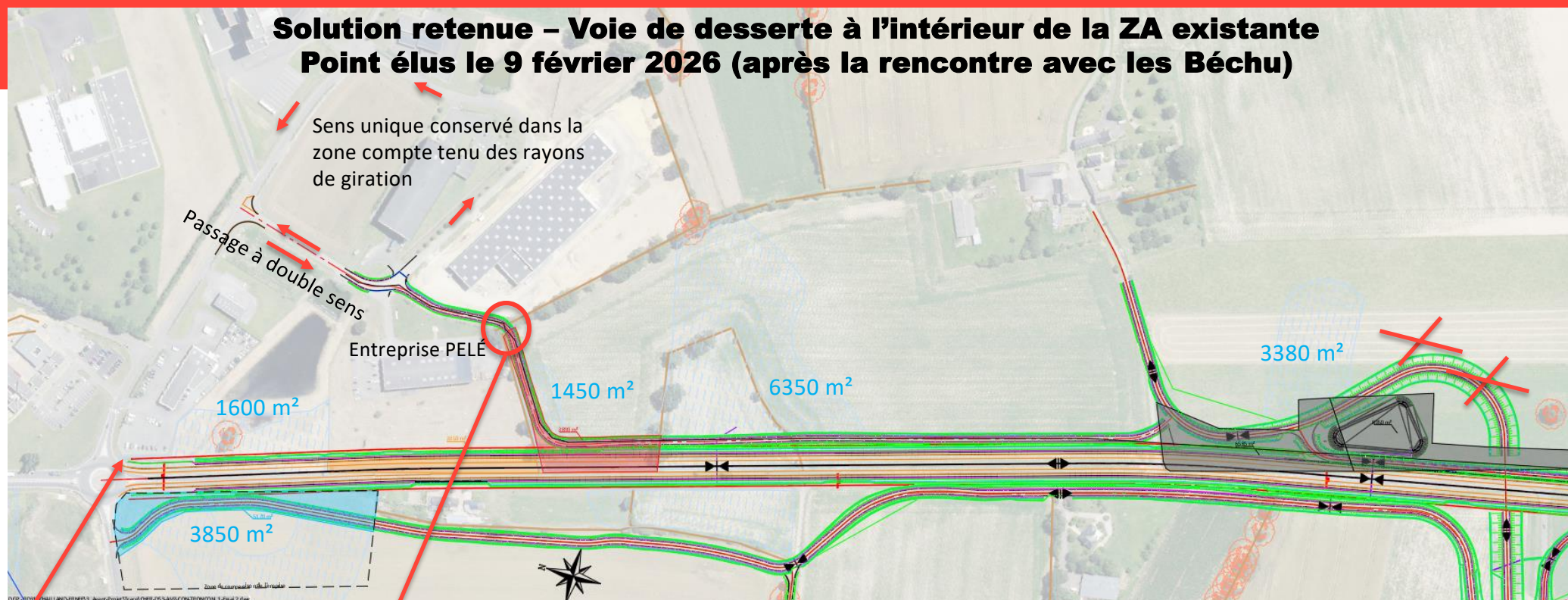


Possibilité de reconfigurer le garage



# 2- Points particuliers adaptations suite à la réunion publique

## 2.1 - Pont Fizellerie



Légère emprise linéaire d'environ 2 m dans le garage Renault pour la voie douce

**Total impact ZH = 16 630 m<sup>2</sup>**



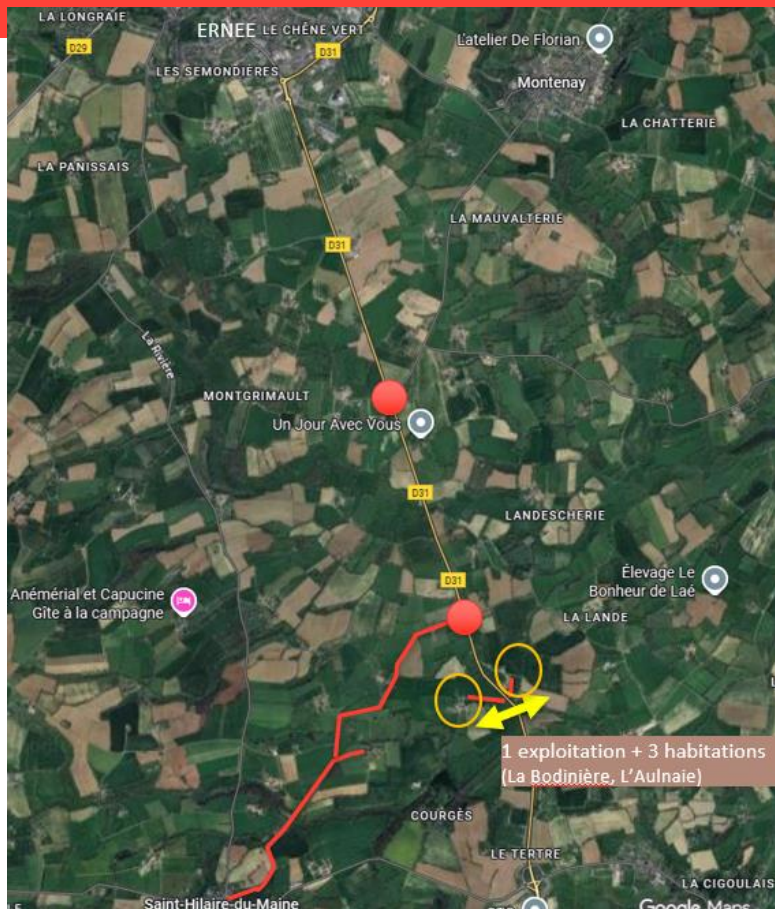
- Réaction possible de l'association Cyclocoop à la suppression de la transparence sur la 2x2 voies,
- Dimensionnement de la voirie intérieure de la zone en anticipation de la viabilisation de l'extension de la ZA vers le sud.

Pour information, rencontre avec L. CHEUX le 20 février 2026.



# 2- Points particuliers adaptations suite à la réunion publique

## 2.2 - Pont « Bodinière »



### Exploitation «La Touche aux Godets »



#### Contexte

- Rétablissement des échanges entre les deux sites de l'exploitation « La Touche aux Godets »
- Desserte pour les 3 habitations (La Bodinière, L'Aulnaie)

### Historique des rencontres du GAEC

**2 avril 2025**

1<sup>ère</sup> rencontre avec les élus

Rencontre des élus du COPIL avec MM. et Mme BÉCHU (V. SAULNIER, G. DUJARRIER, J. ARCANGER, G. LIGOT, C. TARLEVE, B. DARRAS).

Le GAEC de la Touche aux  
Godets

- ✓ Retracer l'historique du GAEC
- ✓ Reprendre toutes les demandes formulées lors des ateliers

**4 scénarios** à étudier, analyser et présenter à la famille BÉCHU avant le Comité de pilotage du 26 juin 2025.

0. La possibilité de traverser à niveau comme aujourd'hui
1. Le calcul de l'indemnité d'allongement de parcours
2. La réalisation d'un ouvrage de franchissement
3. Le déplacement de la stabulation avec analyse CA

**18 juin 2025**

2<sup>ème</sup> rencontre avec les élus

Rencontre des élus du COPIL avec MM. et Mme BÉCHU (V. SAULNIER, J. ARCANGER, G. LIGOT, C. TARLEVE + Chambre Agriculture (Lise PARROT).

→ Le Département ne s'orienterait pas vers la solution « Ouvrage » fortement demandée par le GAEC

**2 octobre 2025**

Réunion publique

Échange V. SAULNIER / B. FAUCON avec MM. et Mme BÉCHU

→ Complément d'analyse à produire pour proposer une solution de délocalisation – Maitrise d'œuvre + procédure environnementale

**9 février 2026**

Nouvelle rencontre élus du COPIL + B. FAUCON / Famille BÉCHU

# 2- Points particuliers adaptations suite à la réunion publique

## 2.2 - Pont « Bodinière »

9 février 2026

### Rencontre élus du COPIL / Famille BÉCHU

**Présents :** V. SAULNIER, M. DELAHAYE, J. ARCANGER, C. TARLEVE, G. LIGOT  
B. FAUCON, Chambre d'agriculture  
2 représentantes du Service études et travaux  
1 représentant du Service foncier du Département

→ Rappel des 3 différentes solutions étudiées et des différentes rencontres passées

→ **Annnonce du choix de retenir la construction d'un OA (n°2)**

→ Conditionné à un accord de cession des terrains nécessaires au projet

→ Les BÉCHU rencontreront leur propriétaire qui selon eux ne cédera pas de terrain si c'est le Département qui le contacte.

→ Les BÉCHU ont demandé à participer à une réunion de travail sur la desserte de « L'Aulnaie »

→ Nouveau rendez-vous pris pour fin avril avec les BÉCHU pour finaliser un protocole d'accord

#### Riverains de l'Aulnaie

→ Nouvelle rencontre CD53 / 2 riverains pour évoquer le choix du pont et leur accès

→ Nouvelle rencontre « technique » avec les BÉCHU ?

#### 1- Allongement de parcours



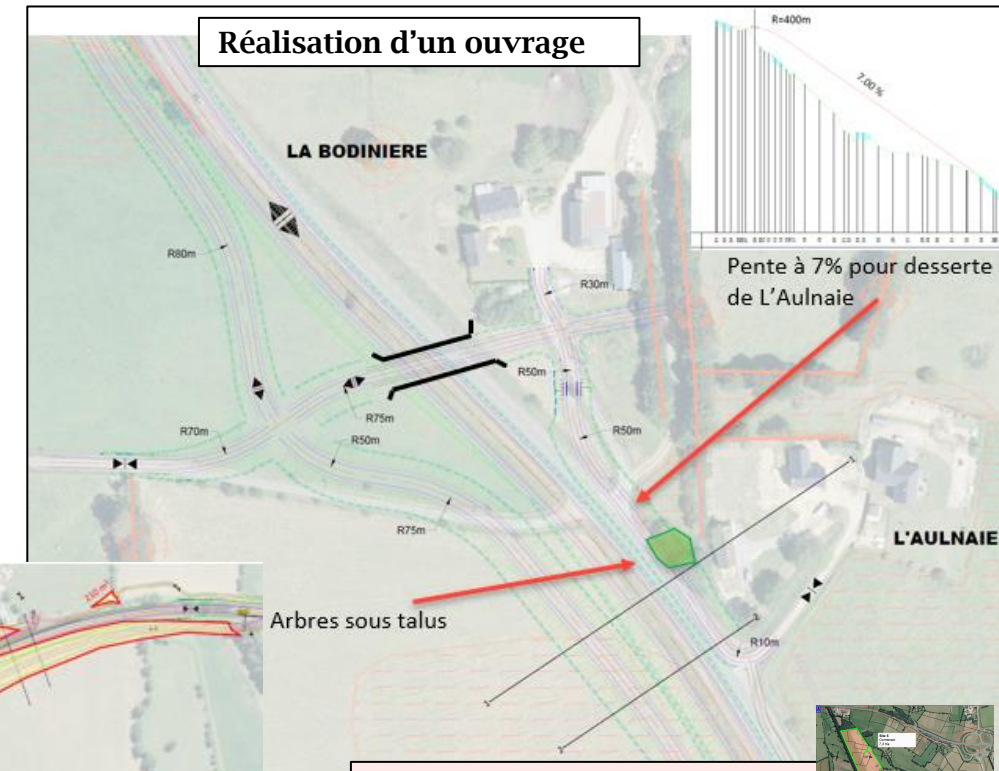
#### 2 Réalisation d'un ouvrage



#### 3 - Délocalisation du site de la Bodinière



#### Réalisation d'un ouvrage



Rappel : 25 Ha de terres CD 53 exploitées à titre gracieux





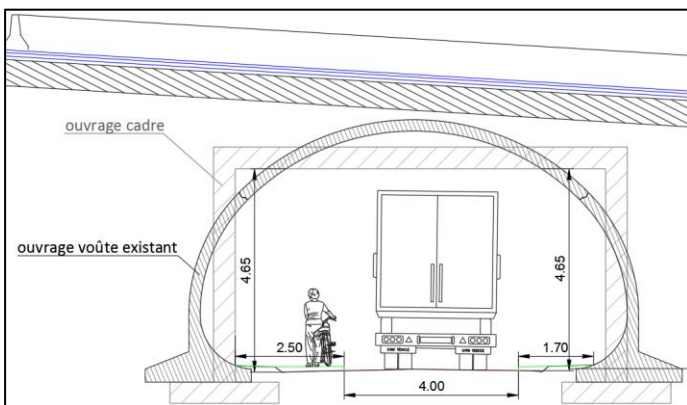
# 3 - Test écluse sous OA échangeur de Chailland



**Contexte :** Interpellation des participants aux ateliers de la RD 31 de l'étroitesse de l'ouvrage et de la difficulté des croisements de véhicules → Suite au COPIL n°10 du 26 juin 2025, il a été décidé de tester la mise en place d'une écluse sous l'ouvrage.

## Mise en place d'écluse à feux Test du 3 au 7 novembre 2025

- Feux de chantier,
- Réduction à une voie de circulation dans l'ouvrage,
- Longueur de l'écluse prenant en compte la longueur de l'ouvrage prolongé,
- Configuration avec une largeur de voie douce.



### Premières conclusions :

- Pas de remontée de file,
- Sur la journée, environ entre 30 et 40 PL (majoritairement des engins agricoles, seulement 6 PL semie sur la journée du lundi 3/11),
- Valide la possibilité de mise en place sur le terrain de ce dispositif.



### Suite à donner :

- Définir et valider les modalités (temps de feux, possibilité de clignotant total la nuit...)

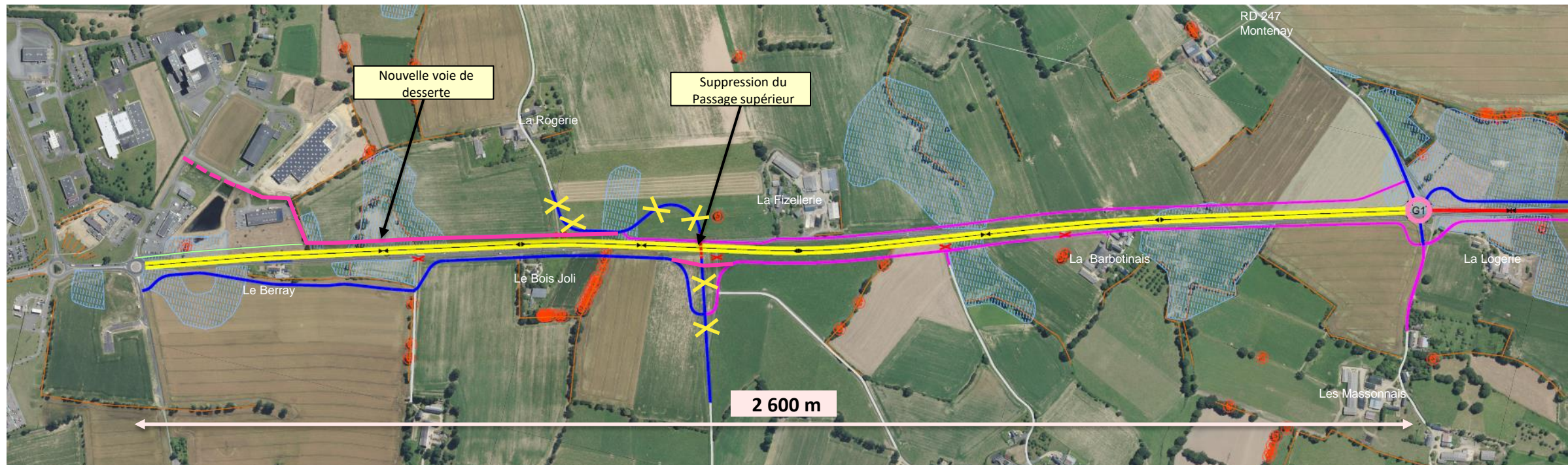


**Permet d'envisager une voie douce sous l'OA et de supprimer l'OA PI envisagé au sud sous 2x2 voies (environ 38 m estimé à 530 000 € HT)**



# 4 - Dossier DUP/AEU : La solution retenue

## Synthèse de la solution retenue

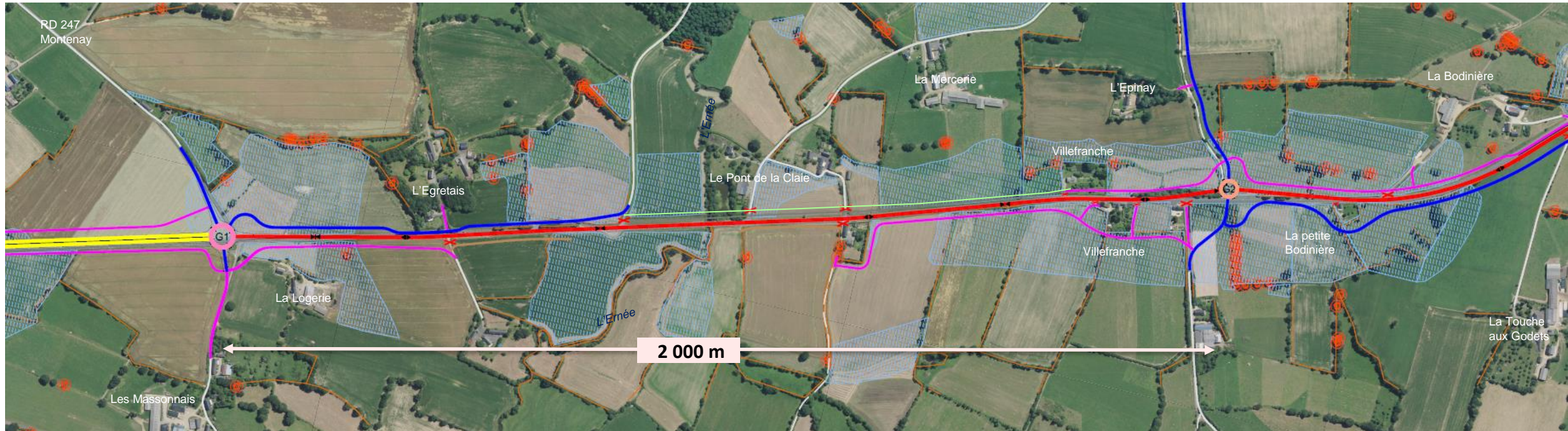


- RD 31 - 2x2 voies
- RD 31 – 2x1 voie
- Voie de desserte 5 m
- Voie de desserte 4 m
- Voie douce

**Besoin foncier des aménagements routiers :  
environ 13 Ha**

# 4 - Dossier DUP/AEU : La solution retenue

## Synthèse de la solution retenue

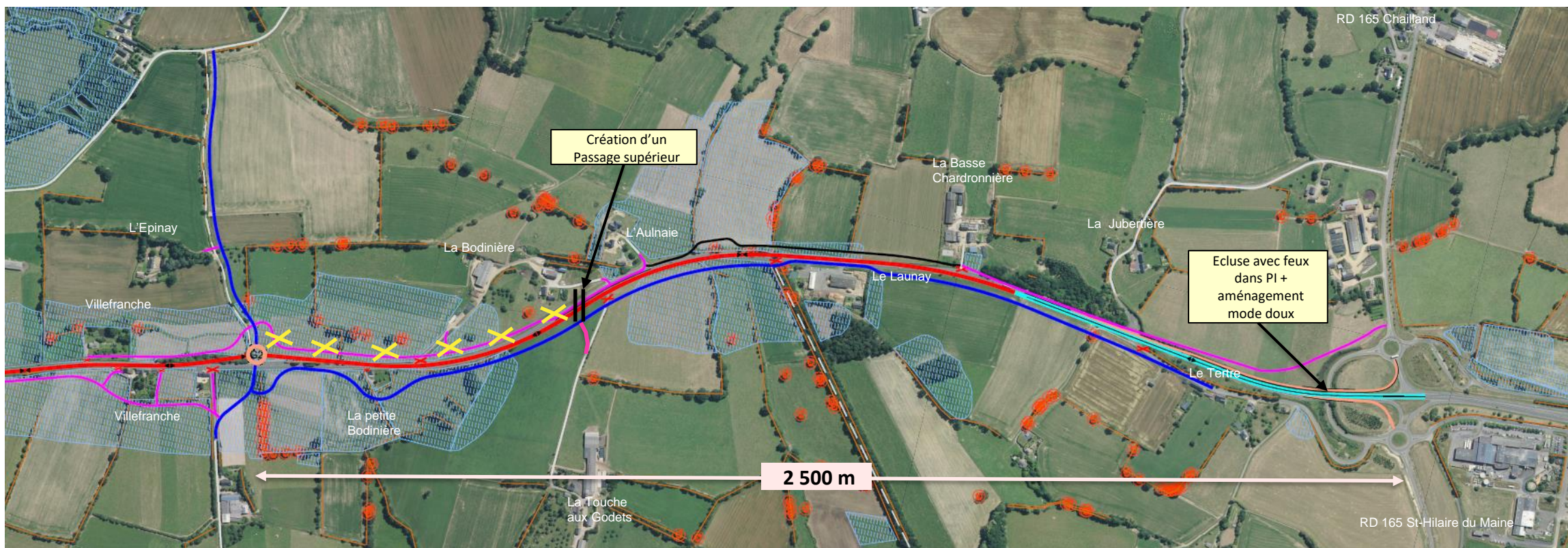


- RD 31 - 2x2 voies
- RD 31 - 2x1 voie
- Voie de desserte 5 m
- Voie de desserte 4 m
- Voie douce

**Besoin foncier des aménagements routiers :  
environ 4,7 Ha**

# 4 - Dossier DUP/AEU : La solution retenue

## Synthèse de la solution retenue



- RD 31 – 2x1 voie
- RD 31 – 2x1 voie avec TPC
- Voie de desserte 5 m
- Voie de desserte 4 m

**Besoin foncier des aménagements routiers :  
environ 8,5 Ha**

# 5 - Coût

Evolution du coût estimatif			
Solution initiale	Tronçon 1 : 2 600 m	Tronçon 2 : 2 000 m	Tronçon 3 : 2 500 m
	<b>14 M€ TTC</b>	<b>5,50 M€ TTC</b>	<b>10 M€ TTC</b>
	<b>29,50 M€ TTC</b>		
Adaptation Tronçon 1 <i>Suppression OA Fizellerie</i>	<b>- 2 M€ TTC</b>		
Adaptation Tronçon 3 <i>Réalisation OA Bodinière</i>			<b>+ 1 M€ TTC</b>
<b>Montant révisé</b>	<b>12 M€ TTC</b>	<b>5,50 M€ TTC</b>	<b>11 M€ TTC</b>
	<b>28,50 M€ TTC</b>		

**Gain sur l'opération : 1 M€ TTC**

# 6 – Point environnement

## Actualisation des inventaires

- L'actualisation des inventaires a débuté en février 2025 et est maintenant terminée.
- Les enjeux en 2022 étaient les suivants :
  - Présence de maillage bocager avec arbres à cavité (enjeu chauves-souris, insectes, oiseaux)
  - 11 espèces d'oiseaux à enjeu **moyen** à **fort**
  - 4 espèces d'amphibiens à enjeu **moyen** à **fort**
  - 2 espèces reptiles à enjeu **moyen**
  - 4 espèces mammifères à enjeu **moyen**
  - 15 espèces de chauves-souris dont 6 à enjeu **fort**

⇒ **Pas de nouveaux enjeux recensés (pas nouvelle espèce ou habitat à enjeu par rapport à 2022)**

⇒ **Modification en lien avec les évolutions d'habitats (aire de vie des espèces).**



# 6 – Point environnement

## Besoin compensatoire

### Besoin compensatoire biodiversité

Le besoin de compensation se décompose ainsi :

- 2,5 ha d'habitats surfaciques non humides (le linéaire de ronciers pourra être compensé surfaciquement) ;
- 4 km de haies.

### Besoin compensatoire Zone humide

#### Ratio surfacique :

Si les trois critères cumulatifs du SDAGE ne sont pas réunis alors une surface de compensation d'au moins 200 % (2/1) sera nécessaire à défaut de 100 % (1/1).

La surface de zone humide impactée est d'environ **12,4 ha**, de ce fait, la surface nécessaire pour la compensation est de minimum **12,4 ha** en tenant compte d'un ratio de 1/1 ou de minimum **24,8 ha** en tenant compte d'un ratio de 2/1.

#### Ratio fonctionnel :

L'application de la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctionnalités des Zones Humides (MNEFZH) V2 est nécessaire pour déterminer le ratio fonctionnel à appliquer pour le projet.

A noter, que le ratio fonctionnel est préférable au ratio surfacique concernant les mesures compensatoires de zone humide



# 6 – Point environnement

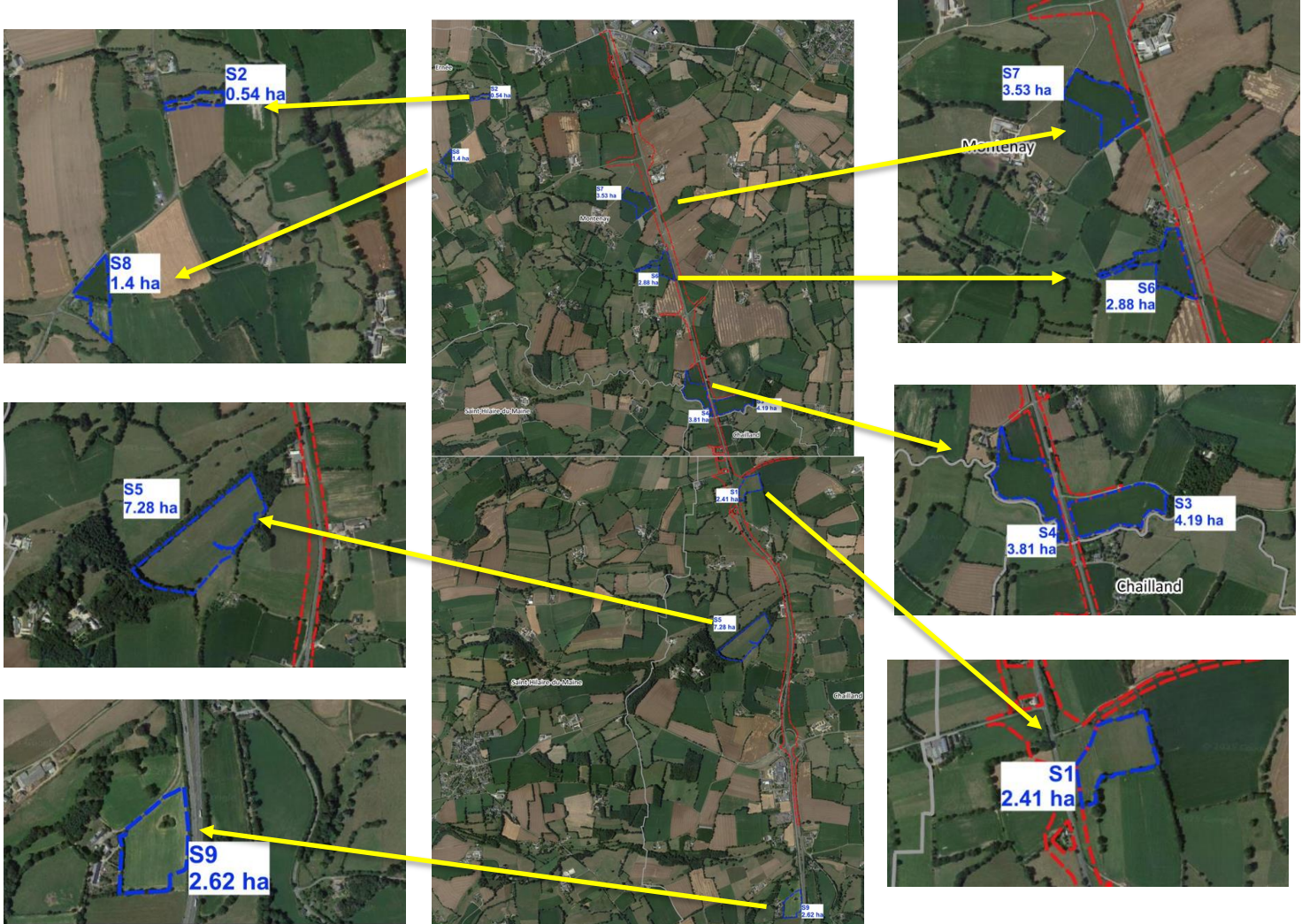
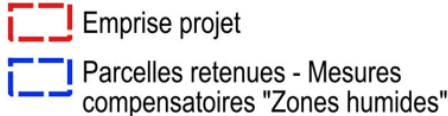
## Méthode MNEFZH V2

Une recherche de parcelles pour de la compensation a été réalisée (février 2025)

9 secteurs ont été retenus pour donner suite au prédiagnostic pour une surface mobilisable d'environ 25 ha soit au moins 200 % de l'impact.

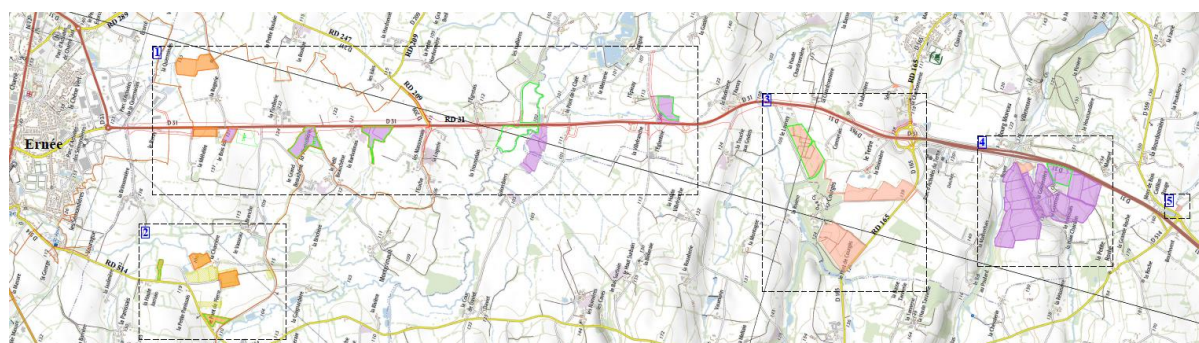
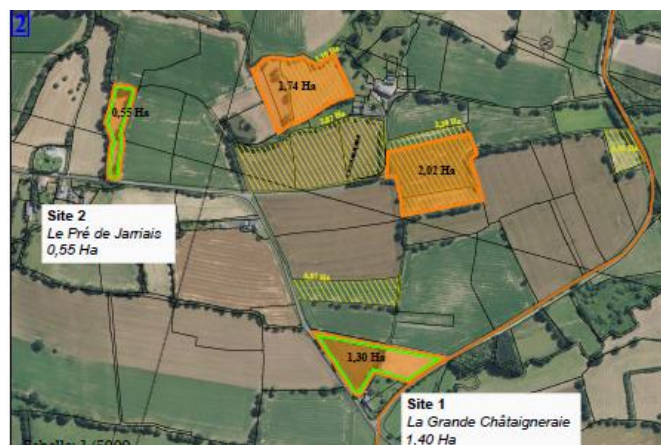
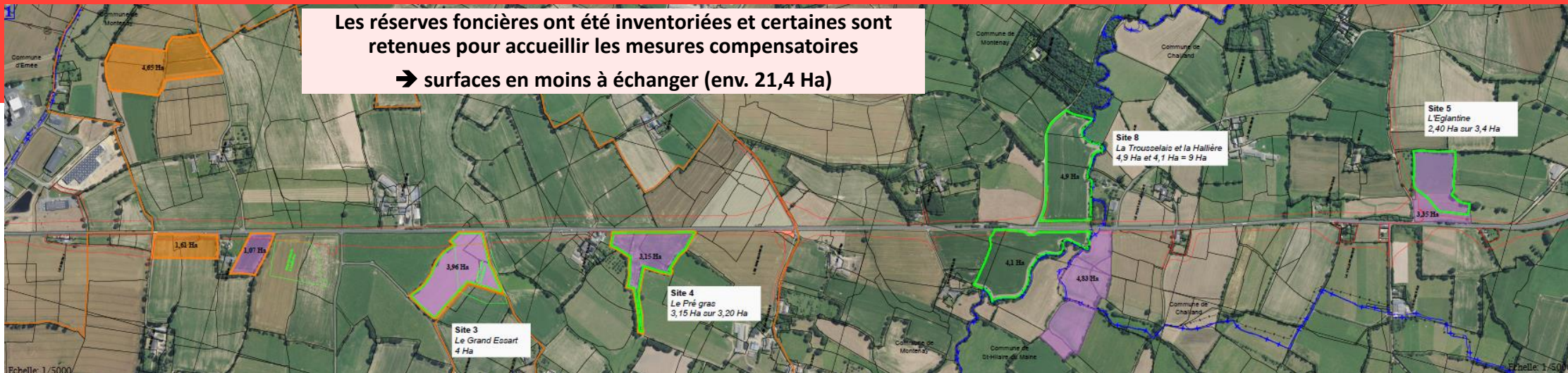
Les critères suivants ont été pris en compte :

- Même bassin versant,
- Equivalence sur le plan fonctionnel,
- Equivalence sur le plan de la qualité de la biodiversité.



# 7 - Réserves foncières et mesures compensatoires

Les réserves foncières ont été inventoriées et certaines sont retenues pour accueillir les mesures compensatoires  
 → surfaces en moins à échanger (env. 21,4 Ha)



- Emprise des sites retenus de mesures compensatoires 30,40 Ha
- Emprise du projet routier : 48,25 Ha (avec chaussée existante, à mettre à jour avec AVP version définitive) (à rajouter, les bassins et les mesures compensatoires)
- Périmètre AFAFE Contournement sud d'Ernée RN12

- Réserve foncière CD 53 26,11 ha
- Réserve foncière CD 53 avant AFAFE Ernée Sud 11,54 ha (rendu dans le cadre de l'AFAFE)
- Réserve foncière SAFER 56,16 ha
- Réserve foncière attribuée par AFAFE Ernée Sud 20,05 ha

**TOTAL réserves pour RD 31 : 94,14 Ha**  
 (AFAFE + SAFER + CD 53)

# 8 – Communication

## Lettres d'information

- Proposition d'une lettre d'information à l'été 2026 pour :
  - Informer du tracé définitif,
  - Avancement des études,
  - Calendrier
- Proposition d'une lettre d'information au printemps 2027 pour :
  - Avancement des études,
  - Annoncer la réunion publique et l'enquête publique

## Réunion de Comité de Pilotage

- Souhait d'un COPIL de présentation aux nouveaux futurs élus ?
- Avant ou après l'été ?

# 9 – Calendrier prévisionnel

